

ANNEXE I

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

YURVAC RHD émulsion injectable pour lapins.

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Chaque dose de 0,5 mL contient :

Substance active :

Protéine recombinante de la capside du virus RHDV2 AR * $\geq 0,7$

* Activité relative (test ELISA)

Adjuvant :

Huile minérale légère 104,125 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Polysorbate 80	0,03 g
Oléate de sorbitane	
Chlorure de sodium	
Chlorure de potassium	
Phosphate disodique dodécahydraté	
Phosphate monopotassique	
Eau pour préparations injectables	

Émulsion homogène de couleur blanche.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Lapins, y compris les lapins de compagnie (lapins nains).

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Immunisation active des lapins à partir de l'âge de 30 jours en vue de réduire la mortalité liée à la maladie hémorragique du lapin (RHD, rabbit haemorrhagic disease) due à la souche classique du virus RHD (RHDV) et à son variant (RHDV2), y compris les souches hautement virulentes.

Début de l'immunité : 7 jours pour RHDV2.
14 jours pour RHDV.

Durée de l'immunité : 1 an.

Pour l'immunisation passive contre le RHDV2 (non démontrée contre les souches hautement virulentes) de la progéniture des lapins vaccinés pendant au moins 30 jours.

3.3 Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active, à l'adjuvant ou à l'un des excipients.

3.4 Mises en gardes particulières

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Les lapines gestantes doivent être manipulées délicatement afin d'éviter le stress et le risque d'avortement.

Aucune étude de sécurité sur la capacité reproductive n'a été menée chez les lapins mâles.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Pour l'utilisateur :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'(auto-)injection accidentelle, même en quantité minimale, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce médicament vétérinaire (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique, voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir IMMÉDIATEMENT à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet.

3.6 Effets indésirables

Lapins, y compris les lapins de compagnie (lapins nains) :

Très fréquent (> 1 animal / 10 animaux traités) :	Température élevée ¹ Inflammation au site d'injection ²
--	--

¹L'augmentation de la température rectale individuelle la plus élevée était de 1,15 °C et un retour à des valeurs normales a été observé 24 heures après.

²On observe une inflammation (< 2 cm) au site d'injection. Ces réactions locales diminuent progressivement puis disparaissent sans traitement.

Il est important de déclarer les effets indésirables. La déclaration permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les déclarations doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de déclaration.

Voir la notice du conditionnement pour le détail des données de contact respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie sous-cutanée.

Primo-vaccination :

Administrer une dose (0,5 mL) par voie sous-cutanée chez les lapins âgés de 30 jours ou plus.

Rappel vaccinal :

Un rappel doit être programmé chaque année avec une dose (0,5 ml) par injection sous-cutanée.

Laisser le vaccin atteindre la température ambiante avant utilisation.

Bien agiter avant administration.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable autre que ceux indiqués à la section 3.6 n'a été observé après l'administration de 5 fois la dose recommandée.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Zéro jour.

4. INFORMATIONS IMMUNOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet :

Code ATCvet : QI08AV.

Le vaccin est destiné à stimuler l'immunité active contre les virus RHDV et RHDV2 et l'immunité passive contre le RHDV2. L'immunité passive contre la souche hautement virulente RHDV2 n'a pas été testée. Les plus jeunes sont naturellement protégés contre le virus RHD classique.

La substance active du vaccin est la protéine de capsid RHDV2 recombinante, auto-assemblée en particules pseudo-virales (PPV).

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 1 an.
Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 10 heures.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Conserver le flacon dans l'emballage extérieur de façon à le protéger de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacons en verre incolore de type I contenant 0,5 mL (1 dose) et 5 mL (10 doses).
Les flacons sont fermés par un bouchon en caoutchouc et un opercule en aluminium.

Flacons en PET incolore de type I contenant 20 mL (40 doses) et 100 mL (200 doses).
Les flacons sont fermés par un bouchon en caoutchouc et un opercule en aluminium.

Présentations :

Boîte en carton contenant 10 flacons en verre de 1 dose (0,5 mL).

Boîte en carton contenant 1 flacon en verre de 10 doses (5 mL).

Boîte en carton contenant 1 flacon en PET de 40 doses (20 mL).

Boîte en carton contenant 1 flacon en PET de 200 doses (100 mL).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/23/298/001

EU/2/23/298/002

EU/2/23/298/003

EU/2/23/298/004

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation : 11/09/2023

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

ANNEXE II

AUTRES CONDITIONS ET EXIGENCES PRÉVUES POUR L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EXIGENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE PHARMACOVIGILANCE:

Le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché enregistre dans la base de données de pharmacovigilance tous les résultats du processus de gestion du signal, y compris une conclusion sur le rapport bénéfice-risque, selon la fréquence suivante : tous les ans.

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR

BOITE EN CARTON

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

YURVAC RHD émulsion injectable pour lapins.

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque dose de 0,5 mL contient :

Protéine recombinante de la capsid du virus RHDV2 AR * $\geq 0,7$

* Activité relative (test ELISA)

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

10 \times 1 dose (0,5 mL).

10 doses (5 mL).

40 doses (20 mL).

200 doses (100 mL).

4. ESPÈCES CIBLES

Lapins, y compris les lapins de compagnie (lapins nains).

5. INDICATIONS

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie sous-cutanée.

7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : Zéro jour.

8. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser dans les 10 heures.

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter réfrigéré.

Ne pas congeler.

Conserver le flacon dans l'emballage extérieur de façon à le protéger de la lumière.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

EU/2/23/298/001 (1 dose)

EU/2/23/298/002 (10 doses)

EU/2/23/298/003 (40 doses)

EU/2/23/298/004 (200 doses)

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE

FLACON DE 200 DOSES.

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

YURVAC RHD émulsion injectable pour lapins.

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque dose de 0,5 mL contient :

Protéine recombinante de la capsid du virus RHDV2 AR * $\geq 0,7$
* Activité relative (test ELISA)

3. ESPÈCES CIBLES

Lapins, y compris les lapins de compagnie (lapins nains).

4. VOIES D'ADMINISTRATION

Voie sous-cutanée.
Lire la notice avant utilisation.

5. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : Zéro jour.

6. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser dans les 10 heures.

7. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver et transporter réfrigéré.
Ne pas congeler.
Conserver le flacon dans l'emballage extérieur de façon à le protéger de la lumière.

8. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

9. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

**MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES UNITÉS DE
CONDITIONNEMENT PRIMAIRE DE PETITE TAILLE**

FLACON DE 1 DOSE, 10 DOSES ET 40 DOSES.

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

YURVAC RHD émulsion injectable pour lapins.

2. COMPOSITION QUANTITATIVE DES SUBSTANCES ACTIVES

Chaque dose de 0,5 mL contient :

Protéine recombinante de la capsid du virus RHDV2 AR * $\geq 0,7$

* Activité relative (test ELISA)

3. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

4. DATE DE PÉREMPTION

Exp. {mm/aaaa}

Après ouverture, à utiliser dans les 10 heures.

B. NOTICE

NOTICE

1. Nom du médicament vétérinaire

YURVAC RHD émulsion injectable pour lapins.

2. Composition

Chaque dose de 0,5 mL contient :

Substance active : Protéine recombinante de la capside du virus RHDV2 AR * $\geq 0,7$
* Activité relative (test ELISA)

Adjuvant : Huile minérale légère 104,125 mg

Émulsion homogène de couleur blanche.

3. Espèces cibles

Lapins, y compris les lapins de compagnie (lapins nains).

4. Indications d'utilisation

Immunsation active des lapins à partir de l'âge de 30 jours en vue de réduire la mortalité liée à la maladie hémorragique du lapin (RHD, rabbit haemorrhagic disease) due à la souche classique du virus RHD (RHDV) et à son variant (RHDV2), y compris les souches hautement virulentes.

Début de l'immunité : 7 jours pour RHDV2.
 14 jours pour RHDV.

Durée de l'immunité : 1 an

Pour l'immunsation passive contre le RHDV2 (non démontrée contre les souches hautement virulentes) de la progéniture des lapines vaccinés pendant au moins 30 jours.

5. Contre-indications

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active, à l'adjuvant ou à l'un des excipients.

6. Mises en gardes particulières

Mises en gardes particulières :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Les lapines gestantes doivent être manipulées délicatement afin d'éviter le stress et le risque d'avortement.

Aucune étude de sécurité sur la capacité reproductive n'a été menée chez les lapins mâles.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Pour l'utilisateur :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. L'(auto-)injection accidentelle peut provoquer de fortes douleurs et un gonflement, notamment en cas d'(auto-)injection dans une articulation ou un doigt de la main, et, dans de rares cas, conduire à la perte de ce doigt si un examen médical n'est pas effectué rapidement. En cas d'(auto-)injection accidentelle, même en quantité minimale, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice. Si la douleur persiste au-delà de 12 heures à compter de l'examen médical, consulter à nouveau le médecin.

Pour le médecin :

Ce médicament vétérinaire contient de l'huile minérale. Même une faible quantité de ce médicament vétérinaire (auto-)injectée accidentellement peut provoquer un œdème intense susceptible d'entraîner, par exemple, une nécrose ischémique, voire la perte d'un doigt. Il est impératif de recourir IMMÉDIATEMENT à des soins chirurgicaux dispensés par un spécialiste. Une incision et une irrigation rapides de la zone injectée peuvent s'avérer nécessaires, notamment si les tissus mous ou le tendon d'un doigt sont touchés.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement :

Sans objet.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation et de la lactation.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage :

Aucun effet indésirable autre que ceux indiqués à la section « effets indésirables » n'a été observé après l'administration de 5 fois la dose recommandée.

Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi :

Sans objet.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

7. Effets indésirables

Lapins, y compris les lapins de compagnie (lapins nains) :

Très fréquent (> 1 animal / 10 animaux traités) :	Température élevée ¹ Inflammation au site d'injection ²
--	--

¹ L'augmentation de la température rectale individuelle la plus élevée était de 1,15 °C et un retour à des valeurs normales a été observé 24 heures après.

² On observe une inflammation (< 2 cm) au site d'injection. Ces réactions locales diminuent progressivement puis disparaissent sans traitement.

Il est important de déclarer les effets indésirables. La déclaration permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou au représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de déclaration : [détails relatifs au système national](#).

8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration

Voie sous-cutanée.

Primo-vaccination :

Administrer une dose (0,5 mL) par voie sous-cutanée chez les lapins âgés de 30 jours ou plus.

Rappel vaccinal :

Un rappel doit être programmé chaque année avec une dose (0,5 ml) par injection sous-cutanée.

9. Indications nécessaires à une administration correcte

Laisser le vaccin atteindre la température ambiante avant utilisation.

Bien agiter avant utilisation.

10. Temps d'attente

Zéro jour.

11. Précautions particulières de conservation

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver et transporter réfrigéré (entre 2° C et 8° C).

Ne pas congeler.

Conserver le flacon dans l'emballage extérieur de façon à le protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte.

Durée de conservation après première ouverture conditionnement primaire :10 heures.

12. Précautions particulières d'élimination

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

13. Classification des médicaments vétérinaires

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations

EU/2/23/298/001-004

Présentations :

Boîte en carton contenant 10 flacons en verre de 1 dose (0,5 mL).

Boîte en carton contenant 1 flacon en verre de 10 doses (5 mL).

Boîte en carton contenant 1 flacon en PET de 40 doses (20 mL).

Boîte en carton contenant 1 flacon en PET de 200 doses (100 mL).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois

{MM/AAAA}

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

16. Coordonnées

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

LABORATORIOS HIPRA, S.A.

Avda. La Selva, 135

17170 Amer (Girona) ESPAGNE

Tél. : +34 972 43 06 60

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

België/Belgique/Belgien

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIË
Tel: +32 09 2964464

Република България

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Тел: +34 972 43 06 60

Česká republika

HIPRA SLOVENSKO, s.r.o.
Zochova 5,
811 03 Bratislava,
SLOVENSKO
Tel: +421 02 32 335 223

Danmark

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIEN
Tel: +34 972 43 06 60

Deutschland

HIPRA DEUTSCHLAND GmbH
Am Wehrhahn 28-30
40211 Düsseldorf
DEUTSCHLAND
Tel: +49 211 698236 – 0

Eesti

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
HISPAANIA
Tel: +34 972 43 06 60

Ελλάδα

HIPRA ΕΛΛΑΣ Α.Ε.
Λεωφ. Αθηνών 80 & Μηριόνου 2-4,
104 41 Κολωνός - ΑΘΗΝΑ - ΕΛΛΑΣ
Τηλ: +30 210 4978660

Lietuva

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ISPANIJA
Tel: +34 972 43 06 60

Luxembourg/Luxemburg

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIQUE
Tel: +32 09 2964464

Magyarország

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANYOLORSZÁG
Tel: +34 972 43 06 60

Malta

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANJA
Tel: +34 972 43 06 60

Nederland

HIPRA BENELUX NV
Nieuwewandeling 62
9000 Gent
BELGIËTel: +32 09 2964464

Norge

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIA
Tlf: +34 972 43 06 60

Österreich

HIPRA DEUTSCHLAND GmbH
Am Wehrhahn 28-30
40211 Düsseldorf
DEUTSCHLAND
Tel: +49 211 698236 – 0

España

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ESPAÑA
Tel: +34 972 43 06 60

France

HIPRA FRANCE
7 rue Roland Garros, Batiment H
44700 - Orvault -
FRANCE
Tél: +33 02 51 80 77 91

Hrvatska

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ŠPANJOLSKA
Tel: +34 972 43 06 60

Ireland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Tel: +34 972 43 06 60

Ísland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPÁNN
Sími: +34 972 43 06 60

Italia

Hipra Italia S.r.l.
Enrico Mattei, 2
25030 Coccaglio (BS)
ITALIA
Tel: +39 030 7241821

Κύπρος

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Τηλ: +34 972 43 06 60

Latvija

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPĀNIJA
Tel. +34 972 43 06 60

Polska

HIPRA POLSKA Sp.z.o.o.
Ul. Wincentego Rzymowskiego 31
02-697 Warszawa - POLSKA
Tel: +48 22 642 33 06

Portugal

ARBUSET, Produtos Farmacêuticos e Sanitários
De Uso Animal, Lda
Portela de Mafra e Fontaínha - Abrunheira
2665 – 191 Malveira - PORTUGAL
Tel:+351 219 663 450

România

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIA
Tel: +34 972 43 06 60

Slovenija

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ŠPANIJA
Tel: +34 972 43 06 60

Slovenská republika

HIPRA SLOVENSKO, s.r.o.
Zochova 5,
811 03 Bratislava,
SLOVENSKO
Tel: +421 02 32 335 223

Suomi/Finland

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
ESPANJA
Puh/Tel: +34 972 43 06 60

Sverige

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPANIEN
Tel. +34 972 43 06 60

United Kingdom (Northern Ireland)

LABORATORIOS HIPRA, S.A.
Avda. La Selva 135
17170 Amer (Girona)
SPAIN
Tel: +34 972 43 06 60